

service du docteur Penzot si l'on pouvait sans danger interroger l'officier.

— Je ne puis pas, dit l'interne.

Le docteur Penzot examina alors le malade et dit que, mal, le juge d'instruction pouvait lui poser quelques questions, mais sans lui faire subir une confrontation pénible. M. Guillot se rendit donc auprès de M. Nothard.

Dans ce court entretien, l'officier de paix dit qu'il n'avait d'autre intention, en allant au Cri du Peuple, que de demander réparation à Jules Vallès de l'article injurieux contre leur mère, que c'était la réponse ambiguë de la conscription et les avait surpris, et qu'en présence de cette mauvaise foi, ils étaient devinés.

« Il a voulu avoir brièvement un seul coup d'épée la porte vitrée et décoller l'avoir dégainé au moment où on tirait sur lui de derrière la porte. »

La France annonce ce soir que le préfet de police a signé l'ordonnance de révocation des deux frères.

### LA GUERRE AVEC LA CHINE

MARCHE EN AVANT DES FRANÇAIS

La dernière victoire du général de Négrier porta le nom de Mui-Pop, village qui se trouve à une distance de 50 kilomètres de Lang-Son, et qui est situé sur le haut Loeh-Nan, entre Ghe et An-Chan. La prise de Lang-Son est attendue d'un moment à l'autre. Mais, nos troupes ne s'arrêteront pas là; elles seront dix jours après à Thanh-Ka, la véritable chef de file par lequel les Chinois ont envahi le Tonkin.

### REPTURE DES NEGOCIATIONS DIPLOMATIQUES

Paris, 10 janvier. — Le président du conseil, ministre des affaires étrangères, a donné l'ordre à tous nos agents diplomatiques actuellement à Shanghai de quitter le sol de l'empire chinois.

### PRISE D'UN CROISIERE

D'après le Courrier de Shanghai, la glace aurait fait son apparition sur le Peiho. L'eau, près des rives, est gelée tous les jours. D'après le même journal, le croiseur le Kowshang aurait été pris par le Bayard, à vingt-cinq milles de Gutzlaff, au moment où il essayait de violer le blocus; l'Amiral Courbet aurait, paraît-il, mis son canon sur ce navire, qui aurait pris le nom de Petite-Gloire.

### LES ALLEMANDS EN CHINE

Le London and China Express publie les renseignements suivants : « Nous apprenons que le gouvernement allemand a décidé de se servir en Chine, et que le nombre des militaires de cette nationalité qui figurent actuellement dans l'armée chinoise est de près de 150. »

Ce ne sont pas seulement des sergents instructeurs; il y a aussi plusieurs bons officiers ayant reçu une éducation scientifique. Quelques-uns de ces officiers sont partis pour le Tonkin, afin d'aider à organiser la résistance des Chinois; mais la plupart sont dans le nord de la Chine.

On dit de Kiel, le 8, à la Gazette de Cologne, que M. Sebald, ancien capitaine de corvette dans la marine allemande, aurait été nommé récemment contre-amiral dans la marine chinoise.

### BULLETIN ECONOMIQUE

LES MANIFESTATIONS ORATOIRES DE M. ROUVIER.

Nous ignorons s'il est produit dans les idées de M. le ministre du commerce un virement salutaire, à propos du libre-échange; toujours est-il que les derniers discours qui l'ont mis en vedette, M. Rouvier n'a plus montré le rigorisme de doctrine, la netteté de parole un peu tranchante qu'il nous a accoutumés à rencontrer chez lui. Par le temps d'élections qui court, ce revirement peut avoir sa signification.

Faut-il croire qu'aujourd'hui, parlant au nom du gouvernement, engageant tout ainsi dire le pouvoir avec lui, M. Rouvier se croit tenu à une réserve plus grande? On pourrait encore penser; car, au lieu d'affirmer, comme il l'a toujours fait à la tribune, et notamment dans la discussion à propos de la surtaxe des sucres, qu'il n'avait rien de plus à dire sur ce point de composition possible avec la doctrine du plus pur libre-échange, il a tenu un tout autre langage.

Parlant des industries agricoles de la France : « Oui, je pense, a-t-il dit, qu'il est des cas où, pour développer des industries et leur donner l'essor, il faut les garantir contre la concurrence étrangère. Mais ce ne peut être là qu'un moyen temporaire et qui doit cesser quand les industries sont assez fortes pour lutter. »

« M. Rouvier met cependant une sourdine au revirement qui semble se produire en lui. Il proclame que nous ne sommes en rien inférieurs à nos voisins, à nos rivaux, et qu'en supposant que nous ne fussions, il ne faudrait ni propager, ni laisser propager l'idée que nous ne sommes pas de force à supporter la lutte. »

En ce cas, M. le ministre pense-t-il que les étrangers ne soient pas très exactement renseignés et attendent, pour savoir ce qui se passe, les plaintes qui échappent forcément à notre agriculture et à notre industrie de la fabrication, inférieures à aucun peuple; que si, au contraire, nous sommes supérieurs à la plupart, il n'existe pas, pour nous, une sorte d'infirmité relative, mais très grave, qui provient de notre situation générale; situation territoriale, situation économique? En d'autres termes, est-ce que nos rivaux ne savent pas bien que, en raison du prix des matières premières : houilles et fers, par exemple, qu'ils ont chez eux, à des prix que nous n'obtiendrons jamais, aboli-t-on tous les droits de douane, et accablent nos houillères, nos hauts-fourneaux et nos forges; est-ce que nos rivaux ne savent pas bien que les énormes charges, que des impôts écrasants font peser sur notre production, nous ôtent tout espoir, toute possibilité de lutter avec eux pour le bon marché de la plupart des produits? et cela, non-seulement pour les marchés extérieurs, mais sur notre propre marché où s'introduisent de plus en plus les marchandises étrangères?

Non, M. Rouvier, présentement membre du gouvernement, sait tout cela, il le sait mieux que personne. Mais comme d'une part il a été bercé dans le giron du libre-échange et qu'il ne peut renier ses prémisses; comme d'autre part ayant souci de sa responsabilité, engagée dans la gestion des affaires publiques, il ne saurait non plus marcher entièrement dans la voie purement scientifique, il veut, comme on dit vulgairement, « ménager la chèvre et le chou » et il essaie de trouver un peu de cette réputation de docteur en endurance contre celle de l'homme d'affaires.

N'importe, que le revirement signalé ici soit réel ou fantaisiste, qu'il se soit produit ou non en vue des élections législatives, il n'en demeure pas moins acquis que nous avons amené l'un de nos adversaires les plus acharnés à avouer que la concurrence étrangère peut avoir son mauvais côté.

Louis LEBLANC.

ment; aujourd'hui, il s'agit de la France entière.

Les hommes du gouvernement — dans les traités de commerce qu'ils ont conclus depuis 1861 — ont sacrifié l'agriculture et l'industrie leurs intérêts politiques, quand ce n'était pas des intérêts personnels.

Maintenant, ils biasent, ils hésitent ou proposent des mesures tout à fait insuffisantes. Ils ne s'intéressent pas ou ne comprennent rien, pour la plupart, aux questions économiques — à ces questions qui sont vitales pour notre département.

La politique seule les touche; il faut les atteindre par la politique.

Si leurs candidats sont élus, ils se diront que tout est bien et ils ne penseront plus à l'agriculture et à l'industrie.

Le remède indiqué en 1869 par M. Victor Saint-Léger est bon; il faut l'employer.

Mettre les hommes du pouvoir en échec sur toutes les questions politiques aussi longtemps qu'on nous refusera satisfaction, voilà le vrai moyen d'obtenir quelque chose pour l'agriculture et pour l'industrie.

Ce ne sont pas seulement les monarchistes, les conservateurs qui le pensent et qui le disent; ce sont les républicains clairvoyants, ce sont tous les indépendants.

Ce moyen, l'Echo le préconisait en 1869...

Aujourd'hui, le remède serait, selon lui, de n'envoyer aux Chambres que des hommes dévoués à la politique du ministère.

L'Echo aurait-il aujourd'hui moins de zèle pour l'agriculture et pour l'industrie, ou bien donne-t-il le pas aux intérêts politiques pour ne placer qu'au second rang les intérêts économiques?

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Révision des listes électorales. — Les membres de la commission de révision des listes électorales se réuniront à la Mairie le mardi 13 janvier, à quatre heures du soir, pour l'établissement des listes électorales et des tableaux rectificatifs.

### CHRONIQUE ELECTORALE

L'Echo du Nord consacre aux deux candidatures en présence pour le Sénat, un long et mélancolique article.

Notre confrère aurait voulu voir l'opposition faire purement et simplement adhésion à la candidature de M. Macarez. La manifestation agricole aurait véritablement été imposante alors; tous les partis se groupant en vue d'une démonstration unanime, de quelle autorité l'homme ainsi élu n'aurait-il pas été entouré?

Notre très-distingué confrère publie ou il feint de ne pas savoir que la candidature de M. Macarez — dès avant sa profession de foi — était accueillie avec une extrême réserve et même avec défiance par beaucoup d'agriculteurs qui se souviennent de ses tergiversations en matière économique.

Souvent, M. Macarez varie... nous aurons malheureusement l'occasion de le prouver; tantôt, par exemple, il veut des droits sur le blé, tantôt il n'en veut pas; il faut, pour déléguer les intérêts du département du Nord, un homme de convictions moins changeantes.

Candidat de l'agriculture seulement, M. Macarez était discuté et discuté.

Candidat du ministère et du parti opportuniste, M. Macarez devient inacceptable. Son élection serait une manifestation de confiance, envers le pouvoir et cette confiance nous ne l'avons pas, nous ne pouvons pas l'avoir.

L'Echo du Nord nous permettra d'évoquer un souvenir qui lui fera bien comprendre quelle ligne le département du Nord doit suivre désormais, selon nous, pour la défense de ses intérêts économiques.

Le 8 novembre 1869, les industriels du Nord tenaient, à Lille, un meeting pour la dénonciation des traités de commerce.

Le président, M. Victor Saint-Léger, constatait, dans un discours magistral, les funestes conséquences qu'avaient eues les traités pour l'industrie du Nord; puis, il s'exprimait en ces termes :

D'une pareille politique, de pareils hommes d'Etat, nous en avons assez.

Pour arriver au but, il faut redoubler d'énergie.

Nos députés doivent être, comme en Angleterre, les députés de la ligne; ils doivent s'entendre et agir d'accord avec leurs collègues des autres départements. Les départements industriels sont au nombre de 27. C'est une force avec laquelle il faudra bien que l'on compte, si les représentants de ces départements ne les représentent de France viennent déclarer au ministère que, sur toutes les questions politiques, ils le tiendront en échec, tant que les traités ne seront pas dénoncés.

Les souffrances de l'agriculture sont bien autrement vives aujourd'hui que ne l'étaient celles de l'industrie en 1869, et aujourd'hui, bien plus qu'en 1869, le gouvernement reste sourd à toutes les revendications, à toutes les plaintes.

En 1869, la crise n'atteignait que le petit nombre. La crise actuelle atteint la grande masse de la population.

En 1869, il s'agissait de vingt-sept départements; aujourd'hui, il s'agit de la France entière.

Les hommes du gouvernement — dans les traités de commerce qu'ils ont conclus depuis 1861 — ont sacrifié l'agriculture et l'industrie leurs intérêts politiques, quand ce n'était pas des intérêts personnels.

Maintenant, ils biasent, ils hésitent ou proposent des mesures tout à fait insuffisantes. Ils ne s'intéressent pas ou ne comprennent rien, pour la plupart, aux questions économiques — à ces questions qui sont vitales pour notre département.

La politique seule les touche; il faut les atteindre par la politique.

Si leurs candidats sont élus, ils se diront que tout est bien et ils ne penseront plus à l'agriculture et à l'industrie.

Le remède indiqué en 1869 par M. Victor Saint-Léger est bon; il faut l'employer.

Mettre les hommes du pouvoir en échec sur toutes les questions politiques aussi longtemps qu'on nous refusera satisfaction, voilà le vrai moyen d'obtenir quelque chose pour l'agriculture et pour l'industrie.

Ce ne sont pas seulement les monarchistes, les conservateurs qui le pensent et qui le disent; ce sont les républicains clairvoyants, ce sont tous les indépendants.

Ce moyen, l'Echo le préconisait en 1869...

Aujourd'hui, le remède serait, selon lui, de n'envoyer aux Chambres que des hommes dévoués à la politique du ministère.

L'Echo aurait-il aujourd'hui moins de zèle pour l'agriculture et pour l'industrie, ou bien donne-t-il le pas aux intérêts politiques pour ne placer qu'au second rang les intérêts économiques?

### CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

Révision des listes électorales. — Les membres de la commission de révision des listes électorales se réuniront à la Mairie le mardi 13 janvier, à quatre heures du soir, pour l'établissement des listes électorales et des tableaux rectificatifs.

Samedi soir, brillante réunion au bal de la Cour du commerce. Roubaix élegant se pressait dans le salon des fêtes. Beaucoup de jolies toilettes, dont plusieurs ont été fort admirées. Malheureusement, des vents récents ont ramené chez elles plusieurs de nos grandes familles.

Une bonne partie de la jeunesse select était là; c'est à dire que l'on s'est amusé très tranquillement. Le bal, commençant vers neuf heures, a été suivi d'un concert fort animé qui a eu un succès des plus mérités. On s'est séparé entre deux et trois heures du matin.

Cette charmante soirée est d'un bon augure pour la grande fête qui doit avoir lieu prochainement.

Le chansonnier Naudou. — Fidèle à sa coutume, notre compatriote de Roubaix, et dans la fondation de la commune parvenue de Lille méditerranéenne. On signale l'arrivée à Nice du célèbre chansonnier.

La Grande-Fanfare doit aller cette après-midi, à Lille, donner une sérénade à M. Desrousseaux, le chansonnier populaire. Elle partira de Roubaix à une heure et demie.

Ephémérides de la charité roubaillaise. — Un ordre de M. le préfet de Roubaix, en date du 10 janvier 1884, sur la route nationale n° 41 entre la rue de la Basse-Folle et la place d'Haubourdin, pour remplacement de tablier supérieur du pont de d'Haubourdin.

Pendant cette interruption, la circulation se fera par la rue de la Basse-Folle, le pont tournant et la rue du Rivage.

Le tramway de Roubaix à Valenciennes établira un service de transport.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 26 décembre 1884

Présidence de M. Julien LAEGRE, maire.

(Compte-rendu analytique du Journal de Roubaix.)

(Suite. — Voir le numéro d'hier)

M. GEORGES HEYNDRICKX, rapporteur du budget, continue :

CHAPITRE II. Recettes extraordinaires

Art. 54. Prélèvement de la surtaxe d'octroi. (L. 5 mai 1884. Art. 134.) 24,000. — 55. 20 centimes additionnels au principal des 4 contributions des propriétés bâties. (L. 20 mai 1869. Art. 12.) 2,700. — 56. Subvention de l'Etat et du département pour l'achèvement des chemins vicinaux, 4,316 fr. 89. — 65. Subvention de l'Etat affectée aux cours spéciaux de l'Institut Sévigné, 4,000. Cette subvention sera versée par l'Etat.

Les articles 54 à 65, mis aux voix, sont adoptés.

CHAPITRE III. Recettes ordinaires

Art. 57. Prélèvement de la surtaxe d'octroi. (L. 5 mai 1884. Art. 134.) 24,000. — 55. 20 centimes additionnels au principal des 4 contributions des propriétés bâties. (L. 20 mai 1869. Art. 12.) 2,700. — 56. Subvention de l'Etat et du département pour l'achèvement des chemins vicinaux, 4,316 fr. 89. — 65. Subvention de l'Etat affectée aux cours spéciaux de l'Institut Sévigné, 4,000. Cette subvention sera versée par l'Etat.

Les articles 54 à 65, mis aux voix, sont adoptés.

CHAPITRE IV. Dépenses extraordinaires

Art. 1. Frais de bureau de l'Etat. (L. 20 mai 1869. Art. 12.) 2,700. — 2. Traitement d'un employé à la transcription des procès-verbaux du conseil municipal. (Délibération du 11 juillet 1884.) 2,000. — 3. Frais de bureau de l'Etat. (L. 20 mai 1869. Art. 12.) 2,700. — 4. Impression, reliure et frais divers, 400. Total, 4,800. — 4. Impression, insertions, publications. Bulletin communal, 2,000; impressions diverses, 4,400; insertions, 300; publications, 100. Total, 7,000.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — M. le Maire, je demande la parole sur l'article 4.

M. LE MAIRE. — La parole est à M. le docteur Derville.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — Messieurs, j'ai demandé la parole pour renouveler un vote déjà déposé et admis en principe au sein de l'ancien conseil municipal. L'objet de la mise en adjudication des articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Sections qu'à notre sens le plan pouvait subir en vue d'un meilleur arrangement, pour que nous ne soyons pas à l'avance.

Les habitants ont pu se convaincre de l'intérêt que la population lilloise apporte à l'œuvre qui leur est confiée, il a donc à cœur de nous donner un monument qui réponde aux aspirations universelles.

Le principe adopté par le projet réside dans la nécessité, qu'on paraît vouloir imposer aux architectes, de ne construire actuellement qu'un tronçon de l'édifice; c'est à la municipalité qu'appartient de lever cette difficulté en votant, dès maintenant, la construction complète du monument.

Nous croyons savoir qu'après les devis de MM. Bérard et Delmas, leur projet peut être réalisé entièrement pour cinq millions. Or, la loterie n° 750 800. Sur l'emprunt de 24,000,000, une somme de 3 millions est également affectée au Palais des Beaux-Arts. Le ministre des Beaux-Arts a promis de contribuer pour 500,000 francs à la décoration, soit en tout 6,250,000 francs disponibles pour nos musées.

C'est 1,750,000 francs de plus que ne demandent les architectes; il y a donc une large part pour l'imprévu, et la municipalité ferait sans faute en ne votant pas la construction complète et immédiate du Palais des Beaux-Arts.

On ne se fasse pas d'illusions, les municipalités qui succéderont à celle-ci auront plutôt à cœur, lorsque les finances de la ville le permettront, de marquer leur passage au Palais par la construction d'un nouvel édifice, d'un théâtre, ou d'un autre autre monument.

Devenez une très-bonne, un physique aussi bien qu'un moral. Il est plein d'esprit, et gai, et ses médecins, — le docteur Fiolet, qui l'a opéré, et les docteurs Wannebronec et Puella, qui lui prodigèrent leurs soins depuis longtemps, — ont le plus grand espoir de sa guérison, et nous sommes très-optimistes sur son avenir.

AVIS AUX VOYAGEURS DE BELGIQUE. — Un ordre récent de M. Van der Meer, ministre des affaires étrangères, interdit au public l'accès des gares, dans lesquelles est, dès à présent, en vigueur, le nouveau mode de recouvrement des coupons. Les personnes qui voudront, pour des motifs sérieux — par exemple pour accompagner des personnes âgées ou infirmes — se faire accompagner par un agent de la gare, devront se faire accompagner par un agent de la gare, dans laquelle est, dès à présent, en vigueur, le nouveau mode de recouvrement des coupons. Les personnes qui voudront, pour des motifs sérieux — par exemple pour accompagner des personnes âgées ou infirmes — se faire accompagner par un agent de la gare, devront se faire accompagner par un agent de la gare, dans laquelle est, dès à présent, en vigueur, le nouveau mode de recouvrement des coupons.

AVIS. — Le Préfet du Nord donne avis que la circulation sera interrompue, le jeudi 15 janvier 1884, sur la route nationale n° 41 entre la rue de la Basse-Folle et la place d'Haubourdin, pour remplacement de tablier supérieur du pont de d'Haubourdin.

Pendant cette interruption, la circulation se fera par la rue de la Basse-Folle, le pont tournant et la rue du Rivage.

Le tramway de Roubaix à Valenciennes établira un service de transport.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 26 décembre 1884</